|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | | Initiatives jeunes **CAFA Certificat d’aptitude aux fonctions d’animateur** | | **Appels à projets** Ce programme vise à reconnaitre le jeune comme une richesse, à améliorer son accès à l’emploi et lui offrir l’occasion de prendre confiance en soi, de surmonter des difficultés et de connaître des réussites riches d’enseignements pour construire l’avenir.  **Objectif** : permettre l’encadrement d’enfants et d’adolescents en priorité.  **Compétences** : assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ; Participer au projet pédagogique dans le respect de l’enfant et du jeune ; Encadrer la vie quotidienne et les activités des jeunes ; Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de projets ; Organiser des activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants. **Programme en 3 temps**  * **Stage de base (3 jours) :**   Connaitre les publics et les démarches pédagogiques. Travailler en mode projet. Découvrir, préparer et animer des jeux, des chants, des activités. Travailler en équipe, vivre et s’organiser en groupe.   * **Stage pratique (5 jours) :**   Au sein d’une équipe et en situation réelle avec un groupe d’enfants. Le lieu et le public devra être valider par l’IFMV.   * **Stage de perfectionnement (2 jours) :**   Découverte ou consolidation d’une option au choix : les promeneurs du net, écrire et lire en atelier ou les randonnées touristiques. | | |  | | --- | | OBJECTIFSDéveloppement de projets jeunes de 18 à 35 ans.  * Développer le sens des responsabilités * Contribuer à leur insertion sociale et professionnelle * Encourager leur capacité d’action et de création * Promouvoir une image positive de la jeunesse. | | **1 jeune 1 animation**  **En centre de loisirs, en séjours de vacances et en colonies.** Le mercredi et le soir après la classe. Nécessitant une organisation avec les collectivités locales ou les associations créatrices d’emplois. | | Obtention du diplôme :  * Un écrit de 5 pages mentionnant le travail découvert, son organisation et ses perspectives de création d’emploi ; * Suivi d’un entretien de 30 minutes devant un jury. | |